



# Conseil économique et social

Distr.: Limitée  
17 novembre 2023  
Français  
Original: anglais, français et  
russe

## Commission économique pour l'Europe

### Comité exécutif

#### 131e réunion

Genève, 4 décembre 2023

Point 3b) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions relatives au Comité de l'énergie durable :

décisions sur les questions relatives au Comité de l'énergie durable

## Décisions relatives au Comité de l'énergie durable

### *Généralités*

1. Le Comité de l'énergie durable a tenu sa trente-deuxième session à Genève du 13 au 15 septembre 2023. Le rapport de la session fait l'objet du document ECE/ENERGY/149.
2. Dans le cadre de ses délibérations, le Comité a :
  - a) adopté l'avant-projet du programme de travail du sous-programme sur l'énergie durable pour 2024, tel qu'il figure dans le document ECE/ENERGY/2023/1;
  - b) approuvé les plans de travail et le renouvellement des mandats du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste, du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, du Groupe d'experts du gaz et du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour la période 2024–2025, avec possibilité de prorogation, tels qu'ils figurent dans le document ECE/ENERGY/149;
  - c) approuvé le plan de travail du Groupe d'experts de la gestion des ressources pour la période 2024–2025, tel qu'il figure dans le document ECE/ENERGY/149 ; et
  - d) approuvé la prorogation du mandat de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments pour la période 2024–2025 et son mandat, tel qu'il figure dans l'annexe du document ECE/ENERGY/2023/10.
3. Le Comité exécutif est invité à approuver ces décisions.

### *Projets de décision*

4. Le Comité exécutif approuve par la présente:
  - a) le programme de travail du sous-programme sur l'énergie durable pour 2024, tel qu'il figure dans le document ECE/ENERGY/2023/1;
  - b) les plans de travail et le renouvellement des mandats du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste, du Groupe d'experts



de l'efficacité énergétique, du Groupe d'experts du gaz et du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour la période 2024–2025, avec possibilité de prorogation, tels qu'ils figurent dans le document ECE/ENERGY/149;

c) le plan de travail du Groupe d'experts de la gestion des ressources pour la période 2024–2025, tel qu'il figure dans le document ECE/ENERGY/149 ; et

d) la prorogation du mandat de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, pour 2024–2025 et son mandat, tel qu'il figure dans l'annexe du document ECE/ENERGY/2023/10.

---